



CLASSIQUES  
GARNIER

CATEL (Thibault), « [Introduction à la première partie] », *“Le Sentier de l'exemple”*. *Morales des histoires tragiques (1559-1630)*, p. 35-36

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15111-1.p.0035](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15111-1.p.0035)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

Il y a ainsi, dans l'histoire littéraire, comme dans la nature, des genres ou des espèces dont la fortune et l'existence même sont liées aux circonstances, à un moment précis de leur évolution, et qui meurent de leur victoire. On ne les verra pas revivre ; le fleuve ne refluera pas vers sa source ; le roman historique n'est pas une espèce fixe de son genre. Mais il a eu son heure et son rôle [...]¹.

Du haut de nos histoires littéraires, l'histoire tragique peut faire l'effet au mieux d'une étoile filante, au pire d'un feu de paille. Si la conception évolutionniste de Brunetière ne recueille plus les faveurs de la critique, sa description du roman historique semble avoir été taillée pour les histoires tragiques. Dans l'histoire du récit bref en prose, l'histoire tragique ne serait qu'un épiphénomène voué à une disparition aussi brutale que son éclosion fut fulgurante. Certes, les rééditions tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle du recueil de Rosset témoignent d'un intérêt persistant pour ces récits, mais à la manière d'une queue de comète. À partir de 1630, la production s'est considérablement ralentie. Si, en 1644, Camus fait encore paraître un recueil d'histoires tragiques avec ses *Rencontres funestes*, il avait laissé passer une quinzaine d'années depuis sa dernière contribution explicite au genre². Les histoires tragiques se diluaient alors dans la chronique historique avec Boitel ou Malingre. L'heure était à la nouvelle espagnole avec Sorel et Segrain. À l'instar du roman historique, l'histoire tragique aurait été le produit des circonstances et la transcription littéraire immédiate d'une époque particulièrement

---

1 Ferdinand Brunetière, *Honoré de Balzac, 1799-1850*, Paris, C. Lévy, 1906, p. 17.

2 *Les Spectacles d'horreur et L'Amphithéâtre sanglant* sont les seuls recueils avec *Les Rencontres funestes* que Camus qualifie d'histoires tragiques. Pour un historique des histoires tragiques et l'explication du choix des œuvres retenues voir le chapitre « Histoire et types d'histoires tragiques ».

troublée par les guerres et les divisions en tout genre<sup>3</sup> : Histoire tragique, histoires tragiques.

Dans l'histoire de la nouvelle, l'histoire tragique ferait office de « genre de transition<sup>4</sup> », perdu entre les deux grands massifs de la nouvelle italienne à cadre et de la nouvelle espagnole de facture plus romanesque (puis de la nouvelle historique), entre Boccace et Marguerite de Navarre d'une part et Cervantès et Mme de Lafayette de l'autre. Quand bien même le « genre » de l'histoire tragique surgit et disparaît avec la rapidité d'une mode, sa signification ne s'épuise pas dans l'énoncé de raisons conjoncturelles (historiques et commerciales) qui ont accompagné son apparition et son développement. Plus qu'une descendante frénétique et dégénérée de la grande tradition de la nouvelle<sup>5</sup>, l'histoire tragique nous paraît exprimer et révéler une tendance forte de la nouvelle : sa dimension exemplaire. Une réinscription de l'histoire tragique dans le temps long de la nouvelle et de l'exemple permettra de mieux circonscrire la singularité d'une formule.

---

3 C'est la thèse de S. Poli dans « Autour de Rosset et Camus : l'histoire tragique ou le bonheur impossible », *Littératures classiques*, 15, octobre 1991, p. 29-39 et celle de L. Sozzi, quoique plus mesurée, dans *L'«histoire tragique» nella seconda metà del Cinquecento francese*, *op. cit.*

4 Expression que F. Brunetière réserve au roman historique (*Honoré de Balzac, 1799-1850*, *op. cit.*, p. 16).

5 Sur la valeur illégitimante de l'appellation de « frénétique », voir Anthony Glinoe, *La Littérature frénétique*, Paris, PUF, 2009, p. 29-160.